

Avis adopté

Séance plénière du 28 janvier 2026

Lutter contre les pollutions diffuses pour préserver la biodiversité

Déclaration du groupe Environnement et Nature

Pour le groupe Environnement et nature, le fait que le CESE se saisisse des pollutions diffuses – sujet complexe, souvent invisible mais aux conséquences profondément destructrices pour le vivant – constitue en soi un signal politique important.

Les aborder sous l’angle de leurs impacts sur la biodiversité complète utilement les travaux déjà menés par notre assemblée, notamment sur la santé-environnement en 2022, et s’inscrit pleinement dans l’approche « Une seule santé », qui relie la santé humaine, celle des autres êtres vivants et celle de leurs milieux.

Nous saluons également la recherche d’un consensus autour de cet avis. En ces temps de régression environnementale, parvenir à des recommandations partagées témoigne d’une prise de conscience collective : produire, se déplacer, se loger, se chauffer, génèrent une présence généralisée de substances polluantes, aux effets massifs sur la biodiversité et les écosystèmes, tout en restant encore trop largement un angle mort de l’action publique.

À mesure que les connaissances progressent et que l’actualité met en lumière de nouveaux scandales, la liste des substances concernées ne cesse de s’allonger. Pour passer d’une logique curative à une logique véritablement préventive, cet avis propose des évolutions essentielles : renforcer la recherche scientifique, réaffirmer le principe pollueur-payeur, reconnaître le rôle des associations et améliorer la gouvernance par la donnée.

Pour autant, le groupe Environnement et nature considère que certaines préconisations auraient pu aller plus loin et plus vite.

Face à l’érosion accélérée de la biodiversité et à l’accumulation des substances toxiques dans tous les milieux, l’urgence écologique appelle des ruptures plus nettes, notamment sur la réduction à la source des substances les plus dangereuses et sur l’encadrement des usages qui les génèrent.

Le principe de précaution doit être davantage mobilisé comme levier d’action immédiat.

Malgré ces réserves, cet avis que nous approuvons constitue une étape importante. Nous souhaitons qu’il soit suivi d’effets concrets et à la hauteur des enjeux, car la crise écologique, elle, n’appelle aucun recul.